



Délibération n°18

Conseil Municipal du Lundi 31 mai 2021

Direction Culture

Domaine de compétence :
8.9 Culture

Le Lundi Trente et Un Mai deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation :
20/05/2021

Membres présents : 27

Membres ayant donné pouvoir : 5

Membre(s) excusé(s) : 0

Membre(s) non excusé(s) : 1

Nombre de votants : 32

Affiché le 03/06/2021

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Dominique DELSAUX, Madame Maryse MAILLART, Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Franck TINDILLER, Madame Christelle BEURAIN, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoint**, Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Catherine SIBILSKI, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Madame Aurore WACOGNE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN, **Conseillers municipaux**.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Bernard GHESELLE à Monsieur Bernard WAUQUIER, Monsieur Charles LANQUETIN à Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Grégory HURTREL à Monsieur Adrien BACLET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR.

Absent (s) excusé (s) :

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART

Votants : 32

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Michel GOSSELIN.

Objet : Demande de subvention pour l'acquisition d'une œuvre d'Eugène CHIGOT

Rapporteur : Monsieur Sébastien BAILLET, Adjoint.

Synthèse de la délibération :

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'opportunité de solliciter une participation financière du Fonds Régional d'Acquisition des Musées de France – Demande de subventions

Vu l'article 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions relatives aux compétences du Conseil municipal,

Vu l'article 442-2 portant sur l'appellation « Musée de France » et les dispositions du Code du Patrimoine,

Considérant l'acquisition pour le Musée Quantovic par la commune d'une huile sur toile de Eugène CHIGOT, signée, de 143 cm x 84 cm, avec son cadre d'origine (180 x 120 cm), peinte à la fin du 19^e siècle, et représentant un retour de pêche avec deux bateaux échoués, acquise pour une valeur totale de 10 500 € HT ;

Considérant l'avis favorable des membres de la Commission scientifique régionale des collections des musées de France, formation acquisition, émis le 31 mars 2021 ;

Considérant l'accompagnement de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) au titre du contrôle scientifique et technique des Musées de France,

Considérant les demandes faites auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) et de la Région Hauts-de-France de manière à bénéficier de subventions du F.R.A.M. destiné à subventionner les acquisitions d'œuvres d'art dont le coût unitaire est supérieur à 3 000 € ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver la demande de subvention au titre du F.R.A.M. au taux maximum (70 %)
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous actes nécessaires en conséquence.

La délibération est adoptée par 32 voix pour.

Vu pour être affiché le 3 Juin 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Philippe FAIT



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.